

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**

.....

**Ministère de l'Équipement et des Transports**



Visa  
DGLAEJO

0837

Arrêté N°...../MET portant adoption du Règlement Technique Aéronautique  
- RTA 03/ Deuxième Edition, amendement n°03 relatif à l'assistance météorologique à  
la navigation aérienne internationale

La Ministre de l'Équipement et des Transports

VU : La loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018 portant application des dispositions de la  
Loi n°2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret 157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au conseil des Ministres et aux  
attributions du Premier Ministre et des Ministres ;

VU : Le Décret n°296-2018 du 30 octobre 2018 portant nomination des membres du  
Gouvernement ;

VU : Le décret n° 229 - 2018 du 11 juillet 2018, fixant les attributions du Ministre de l'Équipement  
et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : L'arrêté n°0856 du 10 octobre 2017 portant adoption du Règlement Technique  
Aéronautique – RTA 03, relatif à l'assistance météorologique à la navigation aérienne  
internationale.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

**Arrête :**

**Article premier :** Le présent arrêté adopte et rend applicable les dispositions réglementaires  
contenues dans le Règlement Technique Aéronautique -RTA 03 Deuxième Edition, amendement  
n°03 relatif à l'assistance météorologique a la navigation aérienne internationale.

**Article 2 :** Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions du présent  
Règlement Technique Aéronautique -RTA 03 - Deuxième Edition seront fixées par décision du  
Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

**Article 3 :** Le Règlement Technique Aéronautique -RTA 03– Deuxième Edition constitue  
l'annexe au présent arrêté.

**Article 4 :** Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

**Article 5 :** Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le .....

23 NOV 2018

**Amal Mint MAOULOU**



**Ampliations :**

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- JO 2
- Archives 2

